

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie su la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Joël MARIVAIN, Mme Laëtitia BRIZOUAL, Mme Isabelle CHEVEAU, Mme Sophie JOSSE, M. Joseph LE GUENIC, M. Eric POSSÉMÉ, M. Denis LE TEXIER, Mme Chantal CADOUX, M. Ernest LE JOSSEC, Mme Valérie PERIGAUD.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉES :

Mme Sarah CHAMOT donne pouvoir à M. Joël MARIVAIN
M. Philippe SAINT-JALMES donne pouvoir à Mme Laëtitia BRIZOUAL
Mme Françoise COBIGO donne pouvoir à Mme Sophie JOSSE
Mme Monique LE BRETON donne pouvoir à Mme Valérie PERIGAUD
Mme Mélanie MORICE donne pouvoir à Mme Isabelle CHEVEAU

Mme Valérie PERIGAUD a été désignée secrétaire.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de procéder à l'approbation du procès-verbal du 10 juillet 2018.

M. Joseph LE GUENIC précise qu'une erreur apparaît sur la date du PV du 10 juillet.

M. le Maire précise que la correction sera effectuée.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la séance est déclarée ouverte.

Délibération 46-2018 : Location du garage annexe de la boulangerie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-4.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance du projet de bail à intervenir entre la Commune de Kerfourn et Mme LE CROM.

Le projet de contrat de bail porte sur la location du garage situé en arrière court de la boulangerie – 2 impasse Park Er Forn, 56920 KERFOURN. Celui-ci est non occupé et vu la demande de Madame LE CROM souhaitant louer l'espace.

Le présent bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 50€ et conclu à partir du 1 septembre 2018 jusqu'au 31/12/2018. Le contrat se reconduit tacitement jusqu'à l'arrêt d'une des parties.

Le loyer annuel ci-dessus fixé est susceptible d'être révisé à chaque anniversaire selon l'index Insee IRL du 2ème trimestre 127,77.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de valider le projet de bail tel que présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

<u>Délibération 47-2018 : Adaptation de la garantie communale suite au réaménagement du prêt de Bretagne</u> Sud Habitat

L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU MORBIHAN - BRETAGNE SUD HABITAT-, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par COMMUNE DE KERFOURN, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagée.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous. Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ; Vu l'article 2298 du code civil ;

Article 1:

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues, notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du(des) prêt(s) réaménagé(s).

Article 2:

Les nouvelles caractéristiques financières de la(des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la(les) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) à taux révisables indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite(auxdites) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 22/06/2018 est de 0,75 %;

Article 3:

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4:

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le rapport établi et après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de donner une suite favorable à ces nouvelles conditions AUTORISE le maire à signer les documents contractuels.

Délibération 48-2018 : Programme de voirie 2019 – Demandes de subventions auprès du Conseil

Départemental au titre du PDIC et auprès de Pontivy Communauté au titre du fonds de concours

Dans la continuité de l'année 2018, la voirie reste une priorité du budget d'investissement, notamment afin de maintenir un bon niveau de service pour notre réseau routier.

Nous avons eu la confirmation de Pontivy Communauté du démarrage de la rénovation du réseau d'eau potable du Pontforn à la station de relevage de Lande de Guerdaner début 2019. Nous pouvons donc prévoir la rénovation de la voirie sur le même linéaire l'année prochaine après l'été.

Le budget d'investissement routier proposé pour le programme 2019 s'élève à 55 777.10€ HT, environ 67 000 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale (PDIC) et du fonds de concours de Pontivy Communauté pour la voirie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le programme de voirie 2019

DÉCIDE:

DE SOLLICITER une aide financière pour le programme des travaux de voirie 2019 auprès du Conseil Départemental au titre du PDIC.

DE SOLLICITER une aide financière pour le programme des travaux de voirie 2019 auprès de Pontivy Communauté au titre du fonds de concours pour la voirie.

Délibération 49-2018: Décision Modificative n°2 du Budget Logement Sociaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-4, VU la délibération du conseil municipal en date du 08 février 2018 approuvant le budget primitif, CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à un réajustement de crédits,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n°02 telle que présentée ci-dessous :

IMPUTATION	DEBIT	CREDIT
752 – Revenus des immeubles		500,00 €
673 – Titres annulés		500,00 €
TOTAL		1 000,00 €

Délibération 50-2018 : Projet de rénovation de la toiture de la caserne

Monsieur le Maire donne la parole à M. Denis LE TEXIER qui informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager de procéder à la restauration de la couverture de la caserne des pompiers. En effet, malgré les petites reprises de ces dernières années, la détérioration de celle-ci devient problématique. Il souligne qu'il faut d'ores et déjà procéder aux demandes de subventions

Un premier devis a été effectué et celui-ci s'élève 10 783.17 € HT soit 12 939.80 € TTC. Il s'agit d'une première estimation et d'autres devis seront étudiés.

Le projet est orienté sur la pose d'une surcouverture.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

DE VALIDER le projet de rénovation de la caserne

AUTORISE le maire à signer les documents

DE SOLLICITER les aides financières nécessaires.

Délibération 51-2018 : Rénovation de la salle polyvalente

Dans notre programme de mandat, nous avions proposé de rénover et d'agrandir nos bâtiments communaux en fonction des besoins. La salle, cœur de notre vie sociale, suite à sa livraison en 1989, mérite un rafraîchissement

et une adaptation pour tenir compte des remarques des associations et des utilisateurs et du respect de la réglementation sur le handicap

Nous prévoyons de travailler en deux phases :

- la première est présentée ce soir avec une extension pour accueillir les toilettes enfants, adultes et handicapées. Un travail doit aussi être fait sur la salle polyvalente pour l'isolation thermique. Nous n'avons pas de remarques sur le bruit malgré la suppression des tapisseries par les bénévoles en 2017. Les propositions pertinentes des bénévoles seront mises en œuvre dans cette phase.
- La deuxième sur la cantine plus particulièrement avec la mise aux normes de l'équipement et la mise en place de la marche en avant.

L'enveloppe est de 180 000 € HT doit être peaufinée avec un détail qui sera vu la semaine prochaine avec l'architecte.

Les demandes de subventions sont à formuler avec nos partenaires habituels : le Conseil Départemental du Morbihan, Pontivy Communauté, le Conseil Régional et l'état pour établir notre plan de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

DE VALIDER le projet sous couvert des modifications du plan de masse

DE SOLLICITER une aide financière pour ce projet

Délibération 52-2018 : Projet Ecole Numériques Innovantes et Ruralité

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Laëtitia BRIZOUAL pour la présentation du projet.

Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales pourront répondre à un appel à projets au titre des investissements d'avenir destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales.

Il s'agit d'un objectif partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales s'appuyant sur un projet pédagogique et éducatif innovant. Le projet sera donc construit conjointement entre les Ct et les équipes éducatives sur la base d'un diagnostic partagé. Nous nous sommes positionnés sur ce programme le 12 septembre (date impérative 15 septembre).

La réunion du 16 octobre a été la définition des grandes lignes du projet.

Le montant de l'investissement souhaité par le conseil est de 7 000€ maximum.

Le soutien financier:

La subvention de l'Etat couvre 50% du coût du projet global et est plafonnée à 7 000 € par école. Les projets soumis devront représenter un investissement global s'élevant a minima à 4 000 €. La date limite du dépôt de candidature est le 30 novembre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

DE VALIDER le projet

DE SOLLICITER l'aide financière pour ce projet ENIR

Monsieur MARIVAIN propose aux membres présents de se prononcer sur plusieurs points :

A) Rapport d'activité 2017 du SDEM

Monsieur le Maire présente une synthèse du rapport annuel 2017 de Morbihan énergies

Le document est à la disposition des élus et des concitoyens à la mairie.

Créé en 1965, le périmètre d'intervention su syndicat a évolué avec l'arrivée des nouvelles technologie énergétiques ou numériques en intervenant dans toutes les communes du Morbihan. Outre l'électricité, Morbihan Energies exerce des missions de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre dans les compétences d'éclairage public,

d'infrastructures de recharge des véhicules électriques, de gaz et des réseaux de chaleur, de SIG et de haut débit et depuis la nouvelle réglementation européenne en collaboration avec le centre de gestion et l'association des Maires du 56 dans la mise en place globale d'un délégué à la protection des données.

Au 31 décembre 2017, Morbihan énergies comptait 39 agents dans ses services (+3).

L'augmentation du nombre de client est de 1,3 % à 502 561 (+6257). La consommation de 4 859 GWH augmente de 1,3 %. Les clients au tarif réglementé passent de 85 % à 81 % en 2017. Le nombre de client ayant un tarif au prix du marché est de 95 492 en augmentation de 12,3 %.

Le nombre d'installations de production d'électricité progresse avec 4 927 producteurs dont 98,3 % sont des producteurs photovoltaïques alors que l'éolien produit 350 MW (325 MX en 2016, 305 en 2015, 298 MW en 2014) sur les 434 MW (402 MW en 2016, 380 MW en 2015). 1 % de la consommation d'énergie électrique dans le Morbihan est d'origine solaire.

L'année 2017 est celle de la montée en puissance de la présence de Morbihan énergies auprès des collectivités du département pour des projets photovoltaïques avec un fort accroissement d'activités en 2018. Nous avons sollicité le syndicat pour l'étude de faisabilité de l'ombrière au stade Joseph Jéhanno.

Le syndicat est pionnier dans la production d'hydrogène vert local avec une station au siège pour un véhicule et un projet sur Vannes en partenariat avec Michelin.

Un programme important de 10,7 M € a été engagé en 2017 sur l'éclairage public dont 8 M€ pour les projets de rénovation. 160 collectivités ont remplacé 6000 mâts. La consommation énergétique devrait être divisée par 3.

Le programme de création de borne électrique est terminé avec 200 sur le territoire départemental. Les installations sont possibles mais sur la base d'un reste à charge de 3000 e contre 1200 € auparavant. 123 communes ont confié la maintenance de 54 000 mâts d'éclairage public au SDEM.

Depuis 2014, Morbihan énergies coordonne un groupement d'achat d'énergies (gaz et électricité) à l'échelle du département. Groupement dont la création a été motivée par l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie. L'objectif, à travers cette démarche de mutualisation, est de pouvoir bénéficier de meilleures opportunités de prix et de permettre aux membres adhérents de déléguer une procédure complexe et coûteuse d'appel d'offres. Morbihan énergies assure les phases de préparation, de passation, d'attribution de ces marchés. En 2017, ce groupement a réuni 250 membres pour plus de 2 700 sites (2 118 en électricité, 612 en gaz). Le marché de fourniture d'électricité a été renouvelé pour la période 2018-2020 et intègre 2500 sites supplémentaires.

Sur la commune, Morbihan Energie comptabilise 414 clients (aucune évolution). Les travaux financés par le syndicat sont sur la commune de 29 000 € en 2014, 104 000 € en 2015 et 198 000 € en 2016 et 91 000 € en 2017. La consommation annuelle sur la commune est de 2,8 Gwh soit une consommation moyenne de 5 910Kw/h par an et abonné inférieur ou égal à 36 KVA au tarif réglementé.

B) Frais de gestion du transport scolaire 2017/2018

Le coût de gestion est de 45 781,83 € pour les 1166 élèves gérés en 2017/2018 soit 39,26 € par élève. La région finance 20 €. Pontivy Communauté participe à hauteur de 10 % du solde. Il reste à notre charge 17,34 € par 41 élèves. Le montant refacturé par Pontivy Communauté à la commune est donc de 710,94 €.

Monsieur le Maire précise qu'avant la mutualisation, le transport scolaire rapportait de l'argent à la collectivité.

C) Elu référent « règlement local de publicité intercommunal » RLPI

Avec le transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes, Pontivy Communauté est devenue compétente en matière d'élaboration du règlement local de publicité. La commune de Kerfourn, faiblement impactée, avait seulement adopté en mai 2010 par sa délibération 43-2010 l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure. Il est demandé un élu référent pour assurer le relais des grandes étapes d'avancement du projet (diagnostic, élaboration, approbation).

Monsieur le Maire est désigné comme étant l'élu délégué RLPI.

D) Projet rénovation logement Chapel

Le propriétaire m'a informé d'une demande d'achat sur le bien sur lequel nous avons établi notre prochain programme de rénovation urbaine. Je souhaite rencontrer le demandeur pour mieux cerner le projet de rénovation et éviter un transfert de propriété improductif. Un avis du conseil est sollicité pour maintenir ou non notre offre.

Il est décidé d'abandonner le projet à la condition que le projet des futurs acquéreurs soit sérieux, une vigilance est de mise.

E) Demande de garantie d'un prêt bancaire de l'OGEC pour son projet de construction

L'objectif de cette demande verbale est de faire bénéficier l'association OGEC de Kerfourn d'un taux d'intérêt plus faible avec une garantie du prêt par la commune. Un avis est demandé avant la proposition de délibération lors de notre prochaine séance. Un accord de principe est donné avec un plan de financement pour l'OGEC de Kerfourn spécifiquement.

F) Travaux place de l'Eglise

Même si le bilan est incomplet, nous aurons un surcoût sur les travaux de l'aménagement de la Place de l'Eglise. Une délibération sera proposée au prochain conseil après analyse complète et accord de notre maître d'œuvre de la demande de l'entreprise. La pose des caniveaux doit démarrer sous peu. L'application du béton désactivé est prévue le 7 et 8 novembre. Il est impératif de ne pas rouler dessus pendant une semaine. Une communication des riverains sera organisée pour éviter des surcoûts de reprise.

G) Présentation des plantes invasives

M. Ernest LE JOSSEC présente un compte rendu de la réunion sur les plantes invasives du Syndicat de la Vallée du Blavet. Il précise que 4 nouvelles plantes ont fait leur apparition et présente des dangers pour l'Homme. Ces plantes, l'ambroisie à feuille d'armoise ; le datura stramoine, le raisin d'Amérique, la berce du Caucase, sont à éliminer et un spécialiste en collaboration avec le FREDON Bretagne s'en charge.

Pour ce faire, une communication est à faire en mairie. L'exemple des brûlures liées à la berce du Caucase est parlant. Celle-ci se chargera de faire remonter l'information au SVB puis au FREDON. Un bulletin communal informera plus précisément les kerfournois.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée la séance est levée à 21h50.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Joël		Monique	Pouvoir
MARIVAIN	7	LE BRETON	Valérie PERRIGAUD
Sarah	Pouvoir	Éric	Mello
CHAMOT	soël MARIVAIN	POSSÉMÉ	
Philippe	Pouvoir	Denis	*
SAINT-JALMES	Laëtitia BRIZOUAL	LE TEXIER	
Laëtitia	7/110	Chantal	
BRIZOUAL		CADOUX	
Françoise	Pouvoir	Mélanie	Pouvoir
COBIGO	SophieJOSSE	MORICE	Isabelle CHEVEAU
Isabelle		Ernest	Justec
CHEVEAU		<i>LE JOSSEC</i>	Acure
Sophie		Valérie	(Duide
JOSSE		PERRIGAUD	Tours
Joseph	1 comme		
LE GUENIC	47		